

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

N° CP *6e/1114-06*  
Séance du 08 DEC. 2006

## PROGRAMME DE MAITRISE DES POLLUTIONS LIEES AUX EFFLUENTS D'ELEVAGE (PMPLEE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU la convention du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde un total de subvention de 73.933,50 €, pour la Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Élevage (PMPLEE) concernant :

- MICLO François à STOSSWHIR	5.660,81 €
- BEHRA Hubert à SEWEN	11.270,57 €
- KESSLER Pierre à DOLLEREN	11.610,81 €
- OBERLE Daniel à STOSSWHIR	7.921,06 €
- EARL OBERLE à STOSSWHIR	12.318,78 €
- MUNSCH Hélène et Pierre à OBERBRUCK	5.307,46 €
- LOCHERT Jean-Claude à SONDERNACH	14.685,84 €
- LUTTRINGER Jean-Jacques à WILLER SUR THUR	5.158,17 €

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204/2042/F74

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet .1.1..DEC..2006  
Publication .1.5..DEC..2006.....

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER